



Plan stratégique CIC 2030

Mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité (GBF2030)

Adopté lors de la 70^{ème} Assemblée Générale,

Cascais, Portugal, le 21 Avril 2024

La chasse et le prélèvement d'espèces sauvages sur terre et en mer constituent une activité humaine intrinsèque, souvent existentielle, depuis la nuit des temps. Nos ancêtres ont transporté leurs connaissances en matière de chasse sur tous les continents, où leur pratique a façonné nos nombreuses cultures et nos modes de vie. Nos ancêtres ont appris à gérer l'exploitation de la faune sauvage de manière à garantir la prospérité des espèces sauvages au profit des générations futures.

Aujourd'hui, des millions de personnes dépendent encore de la chasse comme principale source de protéines et des milliards d'autres dépendent et bénéficient de l'utilisation d'espèces sauvages pour l'alimentation, la médecine et les revenus¹, mais ces traditions sont gravement menacées. Une grande partie des terres qui nous ont permis de survivre au fil des générations a disparu au cours du siècle dernier en raison de la triple crise planétaire définie par les Nations unies : le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité. Les précieuses zones naturalisées qui subsistent sont soumises à une *pression énorme* et de nombreuses espèces qu'elles abritent sont aujourd'hui *menacées*.

Contrairement à l'opinion publique négative, la poursuite de la tradition de chasse de nos ancêtres ne contribue PAS à la surconsommation de la société et à la triple crise planétaire. Au contraire, la chasse, les revenus et les activités qu'elle génère sont l'une des principales contributions à la conservation et à la protection de la nature au niveau mondial. En dehors des cas de *criminalité* et d'abus des *espèces sauvages*, la science montre qu'une activité de chasse responsable contribue positivement au maintien, voire à la régénération, de la diversité biologique et de la santé des écosystèmes.

Les organismes internationaux et la société dans son ensemble doivent toutefois mieux comprendre que la plupart des chasseurs contribuent à la protection des territoires sur lesquels ils chassent. Les gouvernements doivent savoir que les zones de gestion de la faune sauvage peuvent les aider à atteindre leurs objectifs internationaux en matière de conservation. Et les chasseurs doivent avoir accès à des programmes émanant d'une source fiable qui associe leur passion pour la chasse aux actions qu'ils entreprennent pour aider à lutter contre la triple crise planétaire qui menace tant leurs terrains de chasse bien-aimés. C'est là que le CIC doit devenir l'organe de convocation. C'est là que le CIC intervient.

Figurant parmi les plus anciennes organisations internationales de conservation, le CIC s'efforce d'éduquer la société et les gouvernements sur la valeur de conservation de la chasse responsable. Nous travaillons concrètement avec les peuples indigènes et les chasseurs dans 80 pays pour garantir que les habitats de la faune

¹ Rapport du Groupe international pour la biodiversité et les services écosystémiques sur l'utilisation durable des espèces sauvages, 2022.

sauvage sont conservés et étendus au profit de la régénération des écosystèmes, des populations et des économies locales, et des traditions culturelles vitales.

Au cours des neuf décennies qui se sont écoulées depuis la création de CIC, le domaine de la conservation des espèces sauvages a énormément évolué. Le Cadre mondial pour la biodiversité 2030 (GBF) adopté en décembre 2022 par 188 pays lors de la 15e Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB COP15) à Montréal représente un bond en avant. L'utilisation durable joue un rôle central dans le GBF, ce qui crée de *formidables opportunités* pour accroître la portée des messages de CIC, son influence politique et son impact dans le monde réel, conformément au consensus international.

Ce plan stratégique CIC 2030 répond à l'urgence de la triple crise planétaire et au déficit de perception publique de la chasse en plaçant la régénération de la biodiversité et l'utilisation durable au centre de tous les travaux futurs. Nos programmes devraient évoluer pour contribuer directement aux solutions fondées sur la nature et aux objectifs de biodiversité adoptés par le GBF, en accordant une attention particulière au respect des droits et des intérêts existants de tous les acteurs des communautés rurales :

Objectif 3 du GBF : Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers d'ici à 2030 (« 30x30 »)

Objectif 4 : mettre un terme à l'extinction des espèces et gérer les conflits entre l'homme et la faune.

Objectif 5 : Assurer une récolte et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages

Objectif 6 : Gérer les espèces exotiques envahissantes

Objectif 9 : Gérer les espèces sauvages de manière durable pour le bénéfice des populations

Objectif 21 : Garantir la disponibilité et l'accessibilité des connaissances pour guider l'action en faveur de la biodiversité.

Le CIC a déjà quatre priorités globales développées par le Comité exécutif en Autriche en 2017 et renforcées par l'enquête 2023 auprès des membres du CIC et la consultation des partenaires. Ce plan stratégique 2030 s'appuie sur la priorité interne de CIC de contribuer de manière significative et mesurable en se concentrant sur 6 des 23 cibles du GBF :

Priorité mondiale 1 du CIC - Science appliquée pour un leadership fondé sur la nature

Le CIC s'engagera à revigorer sa capacité scientifique. La division des sciences appliquées travaillera avec des scientifiques et des organismes de recherche pour faire progresser la compréhension de l'utilisation durable en tant que moteur de la conservation et de la régénération de la biodiversité et des écosystèmes. Cette orientation permettra aux activités du CIC de répondre légitimement aux objectifs du GBF et à la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes, avec des résultats qui incluent la compréhension des pressions climatiques sur la faune, l'arrêt de l'extinction des espèces, la résolution des conflits entre l'homme et la faune et la gestion des espèces invasives. La division donnera la priorité à la documentation des réussites en matière d'utilisation durable et régénératrice et fera appel à des biologistes et à la recherche pour donner de la crédibilité à cette position. Conformément aux objectifs du GBF, la division aidera les chasseurs et les propriétaires terriens à prendre des mesures et à développer un leadership fondé sur la nature pour régénérer la biodiversité et les services écosystémiques vitaux, ainsi que pour ré-ensauvager les paysages dégradés.

Priorité globale 2 du CIC - Placer l'utilisation durable au cœur du changement politique

Le CIC s'engagera à renforcer les capacités de ses membres et à établir des partenariats afin de favoriser un changement politique transformateur et la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. En travaillant avec les membres actifs et ces nouveaux partenaires, la Division Politique et Droit soutiendra les pays pour s'assurer que l'utilisation durable et le commerce des espèces sauvages sont légaux. La division aidera les pays à mettre en œuvre d'autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones (OECM) afin d'atteindre

l'objectif 30x30 du GBF. De nouveaux programmes favoriseront une approche basée sur les mesures pour quantifier les services écosystémiques et les avantages pour la biodiversité de l'utilisation durable des zones, en aidant à démontrer que pour de nombreux pays où le CIC est actif, l'utilisation durable des espèces sauvages est une mesure de conservation efficace basée sur les zones. La division contribuera à lutter contre la surexploitation et la surréglementation en préconisant des processus d'élaboration de politiques ascendants, en mettant en place les bonnes incitations pour les initiatives privées, publiques et locales, ainsi qu'une gestion bien organisée associée à une position ferme contre la criminalité liée aux espèces sauvages. La protection des moyens de subsistance des communautés locales et la croissance de l'économie des récoltes sauvages nécessiteront des changements de politique. La division explorera les approches de certification de la gestion régénérative des paysages et les normes de récolte sauvage dans le cadre de l'engagement de CIC à faire progresser OneHealth.

Priorité globale 3 du CIC - Unifier les chasseurs et les IPLC autour de notre patrimoine commun de terres et de récoltes sauvages

CIC s'engagera aux côtés des IPLC dans la décolonisation de la conservation et la protection du patrimoine. La Division de la culture favorisera de nouveaux partenariats ancrés dans les communautés locales et les réseaux de populations indigènes qui font progresser la conservation menée par les chasseurs et les communautés. Le CIC fera davantage pour célébrer la conservation menée par les communautés et mettre en lumière les difficultés rencontrées par les populations autochtones pour maintenir leurs traditions de récolte sauvage, de slow food et de régimes alimentaires sains et durables. Forte de son succès dans l'inscription de la fauconnerie au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, la division s'efforcera également de faire des traditions de chasse un symbole culturel accrédité par l'UNESCO et transmis de génération en génération.

Priorité globale 4 du CIC - Inspirer les cœurs et les esprits à l'échelle mondiale pour une conservation basée sur la chasse

Le CIC s'engage à être une source fiable et un partenaire stratégique en accord avec le consensus international sur l'action en faveur de la biodiversité. À terme, une nouvelle division chargée de la communication et de la formation au leadership pourrait être chargée de développer et de promouvoir un langage marketing tourné vers l'extérieur et des principes publics qui maximisent l'intégration avec le GBF (en particulier l'objectif 21 du GBF). La division contribuera à promouvoir un leadership fondé sur la nature et explorera de nouvelles approches de la communication à l'ère des médias sociaux, notamment en mettant en avant les succès des autres priorités mondiales et les bases scientifiques/biodiversité pour accélérer l'acceptation sociale de la chasse. Ce domaine prioritaire permettra également de professionnaliser un financement diversifié et stable et d'explorer des mécanismes de financement novateurs afin d'assurer la viabilité institutionnelle à long terme et l'impact sur la conservation.

L'intensification des efforts pour atteindre les objectifs de la GBF adoptés au niveau international est également une suite logique des résolutions du CIC, de ses récents statuts et des résultats clairs de l'enquête 2023 auprès des membres et des partenaires. Le plan stratégique 2030 s'appuie donc sur les réalisations passées du CIC tout en se projetant de manière ambitieuse dans l'avenir. Le Cadre mondial pour la biodiversité étayera la prise de décision et donnera un coup de fouet à de nouveaux engagements dans 188 pays. En intégrant des preuves de chasse responsable et des programmes d'utilisation durable dans ces processus internationaux, le CIC créera un nouvel élan formidable pour sa cause.